

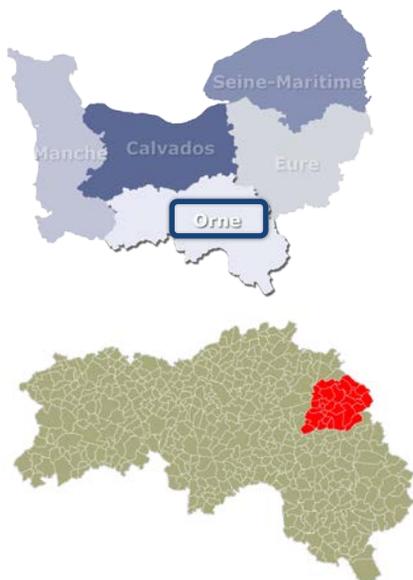
# INVENTAIRE HIÉRARCHISÉ DES HAIES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE ET DE LA MARCHE (61)

Une analyse fine du bocage pour une protection des haies à enjeux au sein du PLUi



## LES POINTS DE REPÈRES

### Situation



### Porteur du projet

Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et La Marche

Communes de Aube, Auguaise, Beaufai, Bonnefoi, Bonsmoulins, Brethel, Chandai, Crulai, Ecorcei, Irai, La Chapelle Viel, L'Aigle, La Ferrière au Doyen, Le Ménil Bérard, Les Aspres, Les Genettes, Moulins la Marche, Rai, St Sulpice/Risle, St Martin d'Ecublei, St Michel Tuboeuf, St Ouen/Iton, St Sulpice/Risle, St Symphorien les Bruyères, Vitrai sous l'Aigle.

### Calendrier

De Avril 2015 à Janvier 2016

### Partenaires

Exploitants agricoles  
Conseil Départemental de l'Orne

## PRÉSENTATION ET OBJECTIF GÉNÉRAL

La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et la Marche décide en 2014 de s'engager dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. Elle souhaite être accompagnée par la Chambre d'Agriculture pour la prise en compte de l'activité agricole au sein de son document d'urbanisme. Un diagnostic agricole est donc réalisé en 2015 à l'échelle de ce territoire de 25 communes. En complément de cette étude est conduit un inventaire hiérarchisé des haies bocagères, ainsi qu'une estimation du gisement en bois énergie sur le territoire de la CdC.



## CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis les lois Grenelle I et II, l'obligation de prise en compte des Trames Vertes et Bleues au sein des documents d'urbanisme est inscrite au Code de l'Urbanisme. La trame bocagère, qui comprend les haies connectées aux bois, forêts, cours d'eau et prairies est le socle de la matrice verte Bas-Normande. C'est pourquoi l'étude des Trames Vertes et Bleues s'est dirigée sur cette CdC vers l'analyse du maillage bocager. La hiérarchisation de ces éléments du paysage doit permettre de protéger au sein du PLUi les haies à « enjeux forts ». Une estimation du gisement en bois bocager est réalisée en parallèle afin d'obtenir un regard plus précis sur la ressource d'un point de vue quantitatif et ainsi inciter l'installation de chaufferies bois.

## DÉMARCHE

L'inventaire des haies est réalisé sur le terrain à partir d'une grille de notation, afin d'obtenir une étude fine du maillage bocager. Cette grille prend en compte les différents rôles remplis par les haies bocagères : hydrologique, paysager, maintien et déplacement de la faune. Des critères complémentaires sont relevés lors de l'inventaire afin d'estimer le gisement en bois énergie. Ces éléments recueillis sont mis en relation avec le référentiel de production bois énergie de la Chambre d'Agriculture.

Phase 1

- Présentation de la démarche aux élus référents PLUi et aux exploitants lors des réunions de diagnostic agricole

Phase 2

- Inventaire hiérarchisé des haies sur le terrain à partir d'une grille de notation
- Cartographie des haies inventoriées
- Analyse des résultats de l'inventaire

Phase 3

- Propositions de protections de haies au titre de la loi Paysage
- Réunions de restitution auprès des élus, du bureau d'études, des exploitants

# INVENTAIRE HIÉRARCHISÉ DES HAIES SUR LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE ET LA MARCHÉ (61)



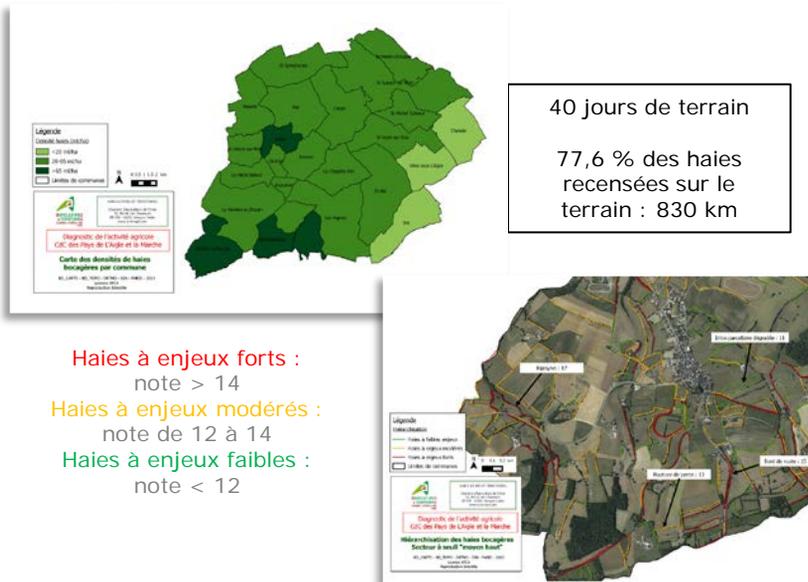
## FACTEURS DE RÉUSSITE

- Une méthode participative et concertée.** La démarche est présentée au préalable aux exploitants. Enfin des réunions de restitution sont réalisées auprès des élus, du bureau d'étude en charge du PLUi et des agriculteurs.
- Un inventaire de terrain.** En dehors de quelques ripisylves, les haies non visualisées sur le terrain ne sont pas proposées à la protection.
- Un inventaire hiérarchisé.** Chaque haie visualisée se voit attribuer une note globale sur 20. Les haies à enjeux forts sont proposées à la protection, celles à enjeux modérés proposées à la discussion et celles à enjeux faibles non proposées à la protection.

## RÉSULTATS

Les résultats de l'inventaire hiérarchisé des haies sont remis à la CdC sous la forme d'une carte globale et d'un document écrit intégré au sein du diagnostic agricole. La carte localise les haies proposées à la protection, les haies proposées à la discussion et celles pour lesquelles une protection au titre de la Loi Paysage n'apparaît pas justifiée. Le document écrit comprend différentes analyses issues de l'inventaire et notamment les résultats de l'estimation du gisement en bois.

Les différents fichiers sont remis au bureau d'étude retenu pour une intégration au sein du PLUi.



## PERSPECTIVES

Le travail de hiérarchisation réalisé par la Chambre d'Agriculture peut servir à mettre en place une protection objective et homogène à l'échelle des 25 communes. En parallèle, l'installation de chaufferies bois doit se poursuivre afin de proposer aux exploitants un débouché et apporter une solution économique aux coûts d'entretien des haies auxquels ils sont confrontés. Le volet réglementaire du PLUi ne peut être le seul garant du maintien des haies bocagères. Leur valorisation économique dans le cadre de la filière bois énergie est un levier non négligeable.



**Mr VERCRUYSE, Maire d'Aube, Vice-président de la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche**

« Une réflexion est portée depuis plusieurs années sur la valorisation des haies bocagères sur la commune d'Aube. Tout naturellement, celle-ci s'est élargie sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture a proposé la mise en place d'une méthodologie avec agriculteurs et élus pour inventorier et estimer cette ressource. Cette démarche nous semble entièrement cohérente dans le but de valoriser ce pétrole vert local ! »